

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.220
Objet

Z.A.E.C.
Aliénation de terrain au
profit de M. DALHER Claude

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

5

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix sept décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,
BROTREAU, CARAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrain dans le cadre
de la Z.A.E.C.

M. DALHER Claude, Directeur de Société, demeurant 130 av.
Ch. Regazzoni à ROYAN, vient de manifester son intention de
solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain
cadastrée section CI, en cours de numérotage, pour une superficie
de 1.500m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à
l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 30
Novembre 1982, le prix de cession fixé à 45 F. H.T. le mètre
carré, étant précisé que l'acquéreur s'engage à remblayer le
terrain.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux
conditions précitées.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

24 DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire,

Vu la promesse d'achat souscrite par M. DALHER Claude le 30 Novembre 1982,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. DALHER Claude, demeurant 130 Av. Ch. Regazzoni à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.500m², cadastrée section CI en cours de numérotage, moyennant le prix unitaire de QUARANTE CINQ FRANCS (45 F.) H.T., le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de SOIXANTE SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS (67.500 F.) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN,
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1983, chapitre 908, article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. Les Membres présents.



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné **DAHLER Claude, Directeur de Société,**
demeurant à **ROYAN, 130 Avenue Charles Regazzoni,**

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à **ROYAN** section **CI** N° **489p**
adresse **Zone Commerciale**

pour une surface de **1.500 m2.**

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de **SOIXANTE SEPT
MILLE CINQ CENTS FRANCS (67.500 Frs)**
décomposé ainsi qu'il suit : **1.500 x 45 = 67.500 Frs.**

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix
précité sera automatiquement révisé par application de la formule
suivante :

$$P = P_o \times \frac{BT01}{BT00}$$
 dans laquelle :

P..... Prix révisé
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la
signature de la promesse d'achat
BT00... dernier indice Bâtiment National tous corps
d'état connu au jour de la signature de la
promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de
la présente.

17 DEC. 1982

Pour le Maire
Le Premier Adjoint



FAIT A ROYAN le 30 Décembre 1982
Lu et approuvé pour la somme de
Sixante sept mille cinq cents francs

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.